



Feuille de route Septembre 2015

Atelier national Territoires en mutation exposés aux risques

Var
Vallée de l'Argens





MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

Après un an et demi de travail en commun, la démarche d'Atelier « Territoires en mutations exposés aux risques », menée sur les cinq sites partenaires, a atteint ses objectifs. L'ambition de ce travail était de montrer, par l'exemple, la capacité des politiques publiques à intégrer la gestion des risques au sein de projets servant un aménagement plus durable et plus résilient des territoires. Les conclusions de cet Atelier ont été restituées et débattues lors du séminaire organisé à Paris le 8 avril 2015.

Nous tenons à remercier les participants des ateliers, au premier rang desquels, les élus, pour leur engagement et leur enthousiasme à aborder concrètement des questions complexes pendant les séances ainsi que pour la qualité des échanges. En effet, les avancées sont importantes, pour les territoires comme pour l'État, tant en termes de concepts que de nouvelles méthodes de faire et d'agir.

Nous avons ainsi le plaisir de vous communiquer, comme convenu lors du séminaire de restitution, la « feuille de route de l'atelier » concernant votre site en particulier. Celle-ci décline en actions les stratégies et projets élaborés collectivement et propose des modalités pour poursuivre les réflexions engagées.

Cette feuille de route est l'expression des résultats de l'expérience partenariale d'atelier entre les élus, les acteurs locaux et l'État, fondée sur la construction d'une vision d'avenir partagée. Il s'agit d'une démarche de projet et non d'une démarche « réglementaire ». Elle propose des orientations et des suggestions d'aménagements pour rendre les territoires plus résilients. Les services de l'État seront présents pour accompagner sa mise en œuvre et faciliter les recherches de solutions adaptées.

Ceci en espérant que cette documentation, dotée de propositions concrètes, alimentera le processus vivant du projet des territoires dont nous avons la responsabilité collective.

La directrice générale
de la prévention des risques

Le directeur général
de l'aménagement, du Logement et de la
nature

Patricia BLANC

Paul DELDUC

f: l'adjoint à la directrice générale
de la prévention des risques

Jean-Marie DURAND

p: l'Adjoint au Directeur général
de l'Aménagement, du Logement
et de la Nature

Philippe GUILLARD

Equipe projet

OBRAS (mandataire) : Frédéric Bonnet, Jenny Reuillard, Thomas Nouaillet

Alphaville : Delphine Negrier, Timothée Turquin,

Mageo : Jean-François Morel, Carole Delattre,

Franck Boutté : Florian Dupont, Suzanna Lopes,

RR&A: Natania Votz, Burgeap : Raouf Gnouma

Maîtrise d'ouvrage

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Ministère du logement de l'égalité des territoires et de la ruralité

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature et Direction générale de la prévention des risques

Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement PACA

Direction départementale des territoires et de la mer du Var

CEREMA, Direction territoriale Ouest

Septembre 2015

Sommaire

- 1 : Introduction : la contrainte comme ressource du projet
- 2 : La vallée de l'Argens (Var) : le parc agricole
- 3 : Stratégie de développement : fédérer les acteurs autour d'un parc agricole équipé
- 4 : Actions sur le court terme (2015-2021)
- 5 : La vision de long terme
- 6 : Organisation de la gouvernance
- 7 : Articulations des acteurs et des échelles

Annexes fiches actions

- Relocaliser une activité ou une résidence
- Recalibrer le profil du lit mineur d'un fleuve et sanctuariser ses berges
- Réinvestir les berges du fleuve à travers une agriculture résiliente et des activités de loisir
- Adapter les formes urbaines pour une meilleure résilience
- Tendre vers l'autonomie pour une meilleure résilience
- Adapter le renouvellement urbain au profit d'une meilleure résilience
- Adapter les typologies des constructions de la vallée
- Créer des chenaux secondaires dans une plaine alluviale
- Priorisation des actions en Vallée de l'Argens

Introduction: la contrainte comme opportunité de projets innovants

Les Ateliers menés en 2014 et 2015 sur cinq sites fortement exposés aux aléas ont engagé les acteurs locaux dans une dynamique où la gestion du risque est intégrée à un projet résilient et durable propre à chacun de ces territoires d'exception.

C'est cette inversion du regard que les élus locaux, l'Etat et l'équipe pluridisciplinaire menée par l'agence Obras ont mis en œuvre à travers un travail partenarial.

Trois enseignements fondamentaux sont à retenir pour l'avenir :

- Pour la résilience des territoires, des dispositifs constructifs à différentes échelles

Tout d'abord la résilience des territoires doit s'organiser à des échelles qui, aussi bien dans l'espace que dans le temps, dépassent les délimitations institutionnelles. La cartographie des risques des vallées minières et industrielles de Lorraine (l'Orne et la Fensch), du Val endigué de Tours ou des vallées inondables de l'Oise, de la Marne et de l'Argens, fait apparaître l'unité géographique de territoires parfois fragmentés sur le plan administratif. La prise en compte des risques nous invite ainsi à élargir notre vision territoriale afin d'engager une action globale et localement coordonnée, efficace sur le long terme.

Cette posture conduit alors à considérer quatre stratégies face à l'aléa selon les enjeux stratégiques et les caractéristiques des sites :

- le retrait stratégique, éventuellement temporaire (si l'aléa est amené à évoluer), qui consiste à préserver de toute urbanisation les secteurs agricoles ou naturels, voire à délocaliser les enjeux existants. L'absence d'urbanisation ne signifie pas pour autant absence de projet, que cela soit des projets à vocation agricole, écologique, énergétique ou de loisirs ;
- la résistance, qui consiste à agir sur l'aléa par des ouvrages et aménagements d'évitement. Mode d'action principal pendant deux siècles, cette posture reste en particulier pertinente dans les secteurs densément construits et difficilement mutables ;
- la sanctuarisation, qui consiste à préserver un secteur en attendant la disparition ou l'évolution de l'aléa, en particulier en cas de risque industriel ou des sites et sols pollués. Là aussi des valorisations écologique ou énergétique peuvent s'avérer possible ;
- la résilience, qui consiste à accepter l'aléa et à adapter en conséquence l'urbanisation, les infrastructures, les édifices et les modes de vie, pour le cas échéant limiter les dommages et les perturbations durant l'aléa et permettre un retour à la normale le plus rapide possible.

Tout l'enjeu du projet de territoire est de réussir à combiner et coordonner ces postures complémentaires en fonction des diverses situations qui composent les territoires soumis à risques. Ceci engage la complémentarité et, par conséquent, la solidarité entre territoires.

- L'enrichissement mutuel entre projets techniques et urbains

Il est nécessaire de mettre en place localement un programme d'actions de réduction de la vulnérabilité de l'urbanisation existante ou future, en complément des mesures réglementaires de limitation de cette urbanisation. La prise en compte de ce programme dans les projets d'aménagement invite à respecter la nature de chaque site et renforcer l'identité de chaque territoire. Les Ateliers ont permis de travailler à partir de l'aléa sur le singulier des situations, sans nier la règle, en inaugurant ainsi des modèles de développement spécifiques respectueux des caractéristiques locales. Cet ancrage de la gestion des risques permet ainsi d'enrichir et de transformer des projets très techniques en véritables projets territoriaux faisant sens pour les habitants.

- Une nouvelle gouvernance pour des territoires solidaires

La nouvelle géographie d'actions, révélée par les risques, appelle en retour une gouvernance plus solidaire. Face à la vulnérabilité des sites, les acteurs publics ne peuvent plus jouer la carte du désaccord. Ils doivent, par contre,

affirmer ensemble ce qui les relie, ce qui fait leur unité, la richesse et le bien commun de leur territoire. Pour prendre en compte les risques et les réduire, il faut que se structure une communauté de projet prenant en main son développement au-delà des intérêts partisans.

La démarche de l'Atelier National fait bouger les lignes de la gouvernance, suggère des croisements de savoir-faire renouvelés, relie des échelles de réflexion longtemps dissociées. Ainsi, dans un contexte où le défi climatique prend une ampleur croissante et peut exposer les populations à des risques majeurs encore aggravés, les cinq sites des Ateliers ont valeur d'exemple. Le projet de territoire et de prévention constitue l'outil d'intégration de différentes thématiques interdépendantes d'aménagement et d'environnement ; il permet d'allier une logique de gestion des risques à une dynamique de développement.

Les propositions de l'atelier ont vocation à devenir des résultats opérationnels qui induisent, à travers de nouvelles collaborations entre acteurs techniques, collectivités et services de l'État, des projets de transformations territoriales qui sont détaillés dans chacune des feuilles de route des cinq sites. Elles exposent pour chaque site la stratégie élaborée durant les ateliers et proposent pour chacun des axes qui la composent un programme d'action afin de les concrétiser.

La Vallée de l'Argens (Var) : le Parc Agricole

Rappel de la problématique :

Comment accompagner la mise en œuvre des travaux post-crue pour bâtir un projet résilient capable de tirer profit de sa situation au cœur d'un vaste territoire dynamique et attractif ?

Description du territoire *Ses atouts et dysfonctionnements*

Atouts

1 > un territoire dynamique et en croissance : forte croissance démographique et bonne dynamique économique, renforcées par une attractivité touristique saisonnière et la proximité des deux pôles urbains de Toulon et Nice

2 > Un sol fertile grâce à l'inondation : la culture de pêchers, qui aujourd'hui a été oublié, témoigne de la qualité des sols et du potentiel lié à l'agriculture

3 > Le paysage exceptionnel patrimoine naturel et urbain à découvrir : le fleuve, ses affluents, les massifs des Maures, le rocher de Roquebrune, le Massif de l'Esterel. Ces paysages uniques sont un écrin aux centres urbains historiques des villes et constituent l'identité de la vallée qui est à protéger et à mettre en valeur.

4 > Des ressources existantes : ventes directes, aires de loisir et de sport, éléments patrimoniaux, différentes aménités, parfois cachées, sont présentes sur le territoire mais de manière diffuses et peu connectées.

5 > Le projet de ligne nouvelle Provence Côte d'Azur vecteur du développement de la ville : l'arrivée de la gare représente une opportunité pour le développement du territoire.

Dysfonctionnement

1 > Une agriculture inadaptée : agriculture hors sol, serres qui utilisent l'eau sous pression, oubliant la tradition agricole et l'apport en limon des crues.

2 > Une utilisation dispersée, sauvage ou « illégale » du foncier : présence des gens du voyage, d'activités de BTP qui installent leurs décharges, un phénomène de cabanisation diffus du à une pression forte sur le foncier de la côte.

3 > une approche trop technique à la question de l'inondation : des réponses trop directes sur le dysfonctionnement hydraulique, une vision parfois réductrice du potentiel urbain et paysager que des travaux hydrauliques peuvent constituer.

4 > Des déplacements routiers privilégiés : les mobilités douces sont parfois oubliées et l'infrastructure routière prend la place sur les déplacements à vélo ou piétons.

5 > Une urbanisation peu maîtrisée.

6 > Un territoire sinistré par les risques naturels, avec des particularités pour ce qui concerne l'inondation des crues :

- crues « régulières », annuelles (débordement du fleuve), connues par les agriculteurs et entraînant des impacts principalement matériels ;

- crues plus rares, mais rapides et violentes, induisant des risques matériels, économiques (emplois), psychologiques et surtout humains ;

- des conjonctions possibles entre débordement de l'Argens et submersion marine. Dans la vallée, même les terrains qui ne sont pas inondés lors des crues fréquentes peuvent être soumis dans certains cas à un aléa fort à très fort en cas de crue centennale (hauteur jusqu'à 2m, vitesse importante).

Stratégie de développement : Fédérer les acteurs autour d'un parc agricole équipé

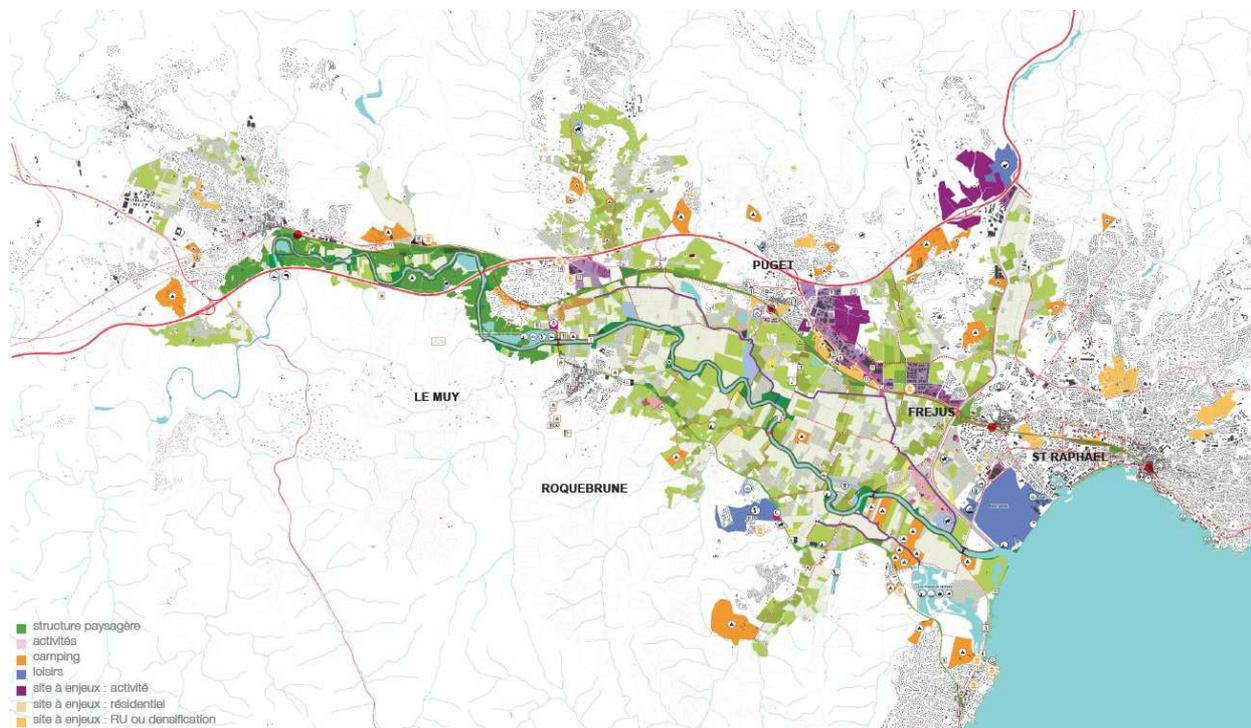
Si par le passé l'activité agricole était adaptée au risque d'inondations, l'artificialisation des sols et les nouvelles installations maraîchères rendent aujourd'hui le site particulièrement vulnérable aux aléas. Pour inverser les dynamiques négatives de dépréciation de la vallée et faire face aux prochaines crues, la vallée doit trouver un modèle innovant de développement et de fonctionnement. Pour ce faire, l'eau ne peut plus être perçue comme une force à contrer. L'inondabilité nécessite, au contraire, d'être intégrée au cœur des réflexions sur le devenir de la vallée. La fertilité de la terre, ainsi que le paysage exceptionnel de la vallée de l'Argens, qui a été préservé d'une urbanisation excessive et se situe aux portes de la mer, présente une formidable opportunité pour développer un projet intégrant de nouvelles mixités fonctionnelles (agricoles, économiques et touristiques).

Le projet de développement urbain est l'allié du renforcement progressif d'une agriculture plus résiliente. Les nouveaux terrains urbanisés tireront parti des réseaux existants – notamment les gares, dont le faisceau sera libéré, à terme, par la ligne nouvelle Provence Côte d'Azur. Situés en lisière d'un grand « parc agricole », ils profiteront directement des vues pérennes sur le paysage de la vallée, du massif des Maures et du rocher de Roquebrune.

Par ailleurs, l'aménagement des berges de l'Argens, les seuils hydrauliques, certaines parcelles en déprise forment un réseau vert traversant la vallée. Support à de nouveaux déplacements, ce réseau constitue l'armature pour structurer la vallée autour de nouveaux équipements et programmes associés à l'agriculture : vente directe, camping, base de loisir...

- **Concevoir un PARC AGRICOLE comme NOUVEAU DEVELOPPEMENT ou NOUVELLE IDENTITE REGIONALE**

Au cœur d'un territoire urbain dynamique, le projet agricole devient une partie prenante du projet urbain. Ce nouvel équipement a valeur d'attractivité touristique, économique et environnementale. De plus, il participe à rendre la vallée accessible en améliorant ainsi la valeur d'usage au quotidien.



Le parc agricole de la vallée (source Obras)

- Développer un parc agricole **maillé, occupé, connecté** aux centres villes des communes alentours, aux fers et routes en pied de coteaux ainsi qu'aux principaux repères « du littoral.
- **Renforcer, pérenniser, diversifier l'activité agricole** de la plaine vers des cultures plus résilientes.
- Mieux occuper l'espace naturel inondable pour **éviter la cabanisation** et les dépôts de matériaux divers.
- **Développer l'offre touristique** : offrir un milieu privilégié aux touristes, de nouvelles aménités, de nouveaux services, une offre nouvelle.
- **Ouvrir la vallée à des usages diversifiés** et mettre en valeur la qualité des sols : loisirs (équitation, promenade), tourisme (randonnée, canoë), quotidien (voie vélo, vente sur place).
- Retrouver une **trame verte et bleue** continue entre les massifs protégés de part et d'autres de la vallée.

1. Renforcer la **RESILIENCE** du territoire

- mettre en œuvre des actions d'ordre hydraulique (actions, acteurs, financement ...) : aménagement des berges et du lit mineur, aménagement de chenaux secondaires, entretien des seuils, aménagement de bassin d'expansion, consolidation de certains ouvrages de protection
- diversifier les **productions** de la plaine agricole vers des cultures plus résilientes et favoriser les remembrements parcellaires pour consolider la viabilité des exploitations
- rendre résilientes les **exploitations** pour les agriculteurs en identifiant, notamment, des secteurs favorables à des installations sans risque et imaginer les dispositifs architecturaux compatibles avec la loi Littoral.

2. Favoriser la puissance de **GOVERNANCE**

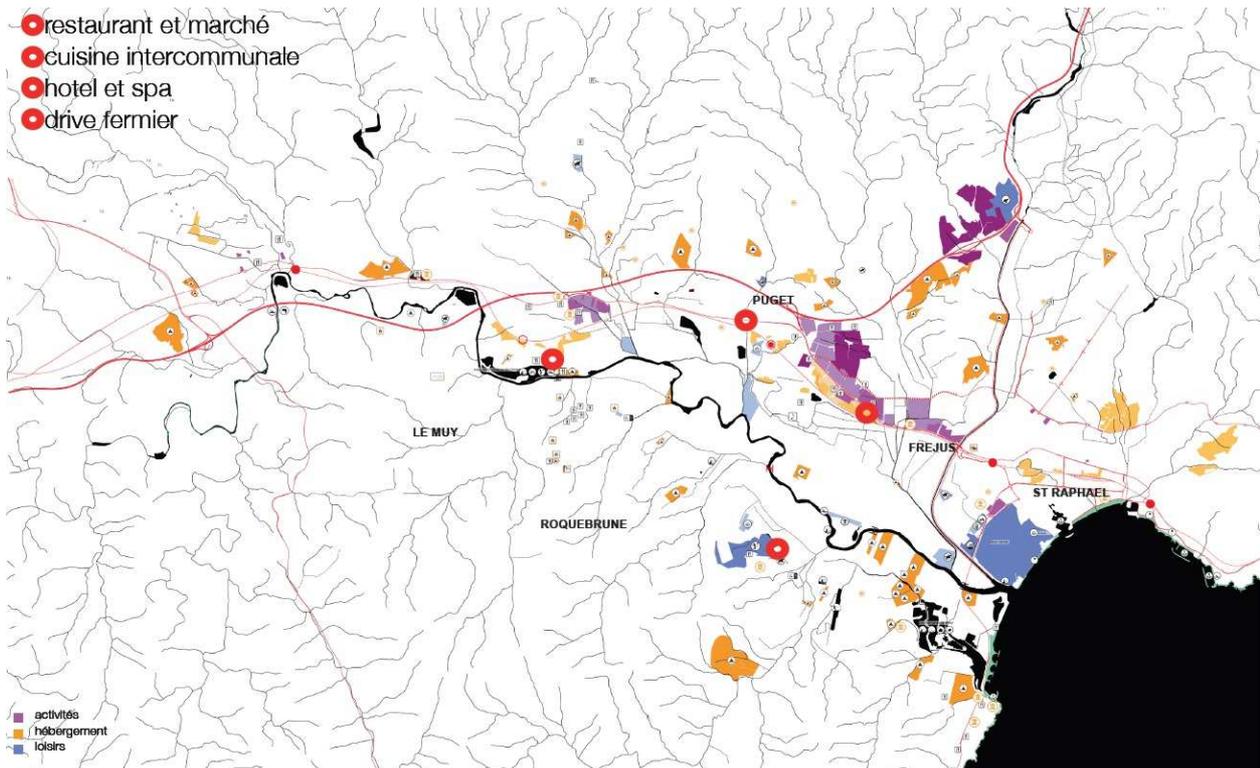
- accompagner la montée en puissance de la **CAVEM**, légitime à porter le projet de territoire
- articuler la gouvernance de la basse vallée avec celle plus globale du **Syndicat Mixte de l'Argens** et de la **stratégie locale Est/Var**
- assumer le caractère **non constructible** de la vallée
- prendre en compte la **valeur agricole et environnementale de ce sol** afin qu'un mécanisme se mette en place pour éviter les disparités économiques et foncières

3. Questionner le **RESEAU** routier, ferré et de randonnée ou déplacement en mode doux

- renforcer la cohérence entre le **positionnement des gares et le développement urbain**
- anticiper les moyens de **transport en commun** et de déplacement sur la base du réseau de gares existantes
- densifier le réseau de la **mobilité douce** : besoin de porosité au cœur de vallée sous forme de cheminements afin de permettre l'accès aux berges, aux champs, campings...
- configurer une **zone d'interface à Puget** qu'il faut réinscrire dans un système territorial de mobilité : entre la RN7 et le fleuve inscrire un bus à haut niveau de service capable de faciliter les flux en été et heures de pointes
- **simplifier le réseau routier actuel** – complexe à cause de la multitude de giratoires
- résoudre les problèmes de **saturation sur les réseaux** ferrés et routiers : LNPCA (Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur) (2030-2050) qui envisage des perspectives favorables, comme libérer le faisceau ferré pour TER, donc permettre une desserte plus pratique et rapide sur un axe est-ouest inter régional.

4. Ouvrir la vallée à des **USAGES DIVERSIFIES** autour du développement de l'**OFFRE TOURISTIQUE**

- proposer de nouveaux **parcours** et de nouvelles activités : randonnée, piste vélo, marche...
- articuler ces cheminements à de nouveaux **équipements de loisir** : centre équestre, base nautique
- mettre en valeur les produits locaux à travers le développement de **circuit court** et la vente sur place.



Un réseau d'équipements pour la vallée (source Obras)

6. Impulser des réflexions stratégiques sur des secteurs prioritaires de **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** hors zone à risques et réduire la vulnérabilité des installations existantes en zone à risque
 - favoriser le renouvellement du secteur de la Palud, en identifiant les activités susceptibles d'être inondées (stockage) et en adaptant les bâtiments (surélévation).

7. Se développer en priorité en **LISIÈRE de PARC**, à proximité des réseaux
 - créer des centralités mixtes autour des quartiers de gare
 - favoriser la mixité : habitat, commerce, tertiaire par renouvellement urbain dans le secteur de Puget/Fréjus.



Quartier de gare à Puget, habiter au bord d'un parc proche d'une gare (source Obras)

Actions sur le court terme et moyen terme (2015-2021)

1. Approfondir les pistes de l'atelier national dans le cadre d'une **VISION INTEGRATRICE PRE-OPERATIONNELLE**

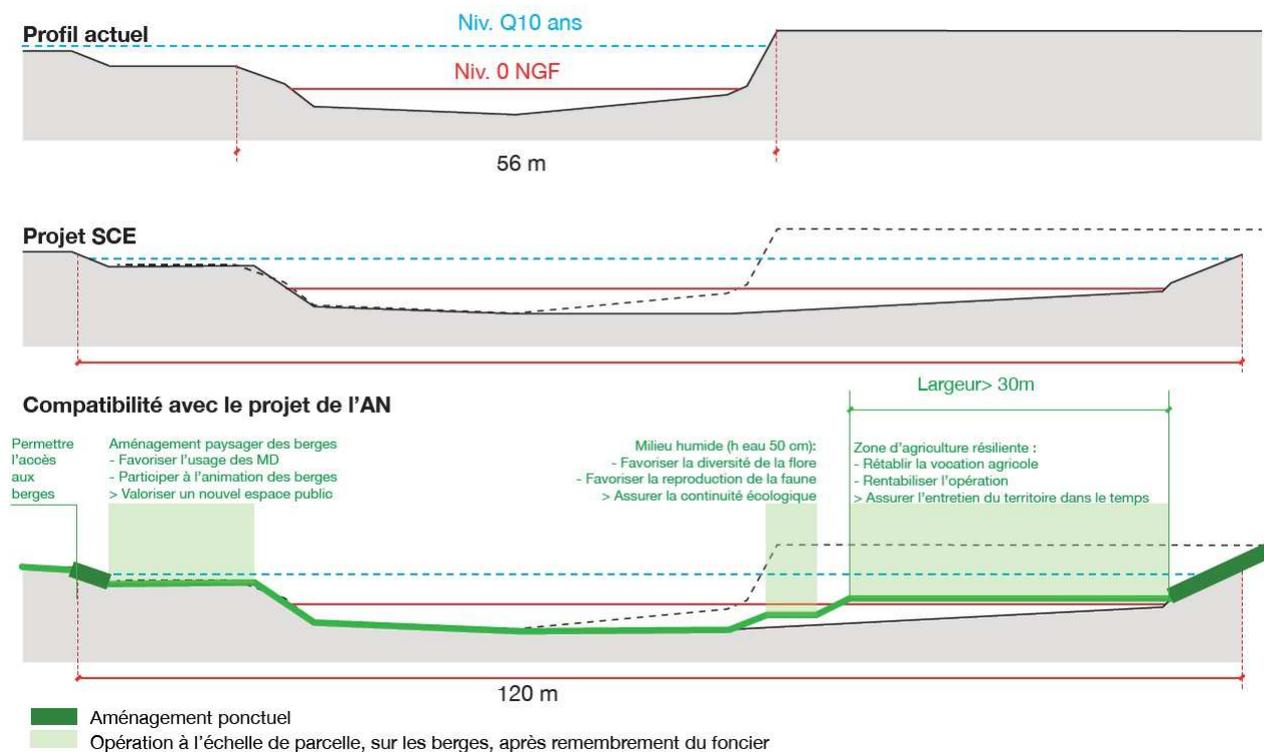
Pour une mise en place du projet sur le long terme, une étude intégratrice doit procéder aux itérations nécessaires entre **les projets hydrauliques, ceux de remembrement des terres agricoles, ainsi que les ambitions de développement urbain et touristique.**

Effectivement, les études hydrauliques permettent de cerner les sections d'écoulements, par contre la spatialisation des dispositifs doit intégrer d'autres composants : le projet agricole de remembrement des terres, le développement touristique, les enjeux environnementaux... Or si tous sont dépendants de l'objectif hydraulique et des sections d'écoulement nécessaires, il n'y a pas aujourd'hui de proposition sur les questions foncières (notamment dans l'étude AFAF). Le projet hydraulique, qui doit être la clé des autres études, tel qu'esquissé aujourd'hui, pose question : la dimension patrimoniale et paysagère est balbutiante (suppression du pont de Roquebrune ou recalibrage systématique de l'Argens entres autres)

Ainsi le programme de travail devra suivre les grands principes énoncés dans l'étude de l'Atelier National : le Parc Agricole de la Vallée de l'Argens. C'est à dire :

* **Permettre une mutualisation linéaire et/ou un travail sur l'épaisseur des berges** qui deviendraient **promenade publique**, envisager son accès à travers la vallée, **connecter cette promenade** à un **réseau de cheminements** et voiries existantes, rendre le fleuve accessible.

* **Articuler l'idée agricole** avec une pensée urbaine, afin de valoriser l'ensemble avec un projet qui accompagne l'agriculture - parcours thématiques au bénéfice d'une économie locale.



Un aménagement des berges qui prend en compte différents usages (sources Obras)

Le pilotage de ce travail pourrait être réalisé par la CAVEM (cf. p7 gouvernance) en collaboration avec les parties prenantes du territoire. Ainsi le financement pourrait bénéficier d'aide provenant du fond Barnier, de l'Agence de l'Eau ou encore du Conseil Régional.

Il s'agira notamment d'engager des réflexions sur l'ensemble des thèmes complémentaires, pour :

- Préciser la **stratégie de gestion du risque** : Les études du **PAPI** d'intention proposent une large palette d'interventions à hiérarchiser et de multiples maîtres d'ouvrages. Dès lors, il faudra déterminer les fils conducteurs qui permettront d'arbitrer les diverses actions, déterminer leur phasage dans le temps et l'espace. Le programme PAPI complet de la vallée de l'Argens doit trouver un débouché favorable et opérationnel dès la fin 2015 en commission nationale de labellisation. Même imparfait et incomplet, un premier programme qui tient compte des résultats des nombreuses études lancées en 2013, 2014 des premières orientations de l'atelier national et d'une première stratégie partagée avec l'Etat, devrait permettre de mettre en œuvre les premières actions structurantes et de réduction de vulnérabilité les plus urgentes dès le début de l'année 2016.

Intégrer ses temporalités et ses différents documents, c'est aussi mettre l'Etat et les collectivités locales en situation de répondre aux nouvelles dispositions relatives à la directive inondation, post 2016, pour contribuer à la stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI (territoire à risque important) Est Var, et faire avancer chacune des stratégies des différents PAPI complets à venir (Argens, Préconil...).

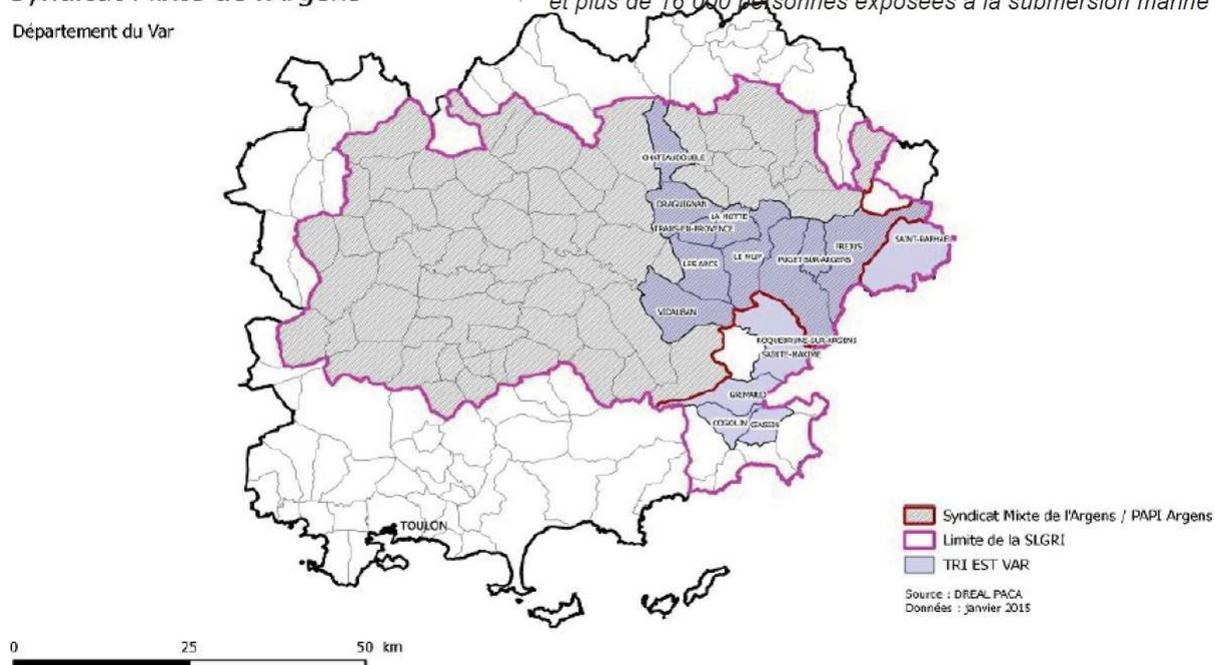
- Initier la **stratégie locale du TRI (territoire risque important) Est Var** par les porteurs de projet PAPI (SM Argens et CC golfe de St Tropez avec l'appui du CG 83 qui a porté le PAPI d'intention Argens) et sur la base de leurs PAPI d'intention labellisés. La CAVEM pourra réaliser en 2015 un état des lieux et être associée aux travaux des COPIL des PAPI voisins. Pour plus de lisibilité, l'Etat établira avec les collectivités associées, pour mi-2015, les grandes orientations stratégiques générales de la SLGRI, à partir des orientations du PGRI et des études réalisées sur les différents secteurs, permettant de valoriser et de mettre en perspective les travaux de l'atelier national. Ces premières orientations pourront servir de « chapeau » à ces programmes et permettront de travailler par itération, Etat et CT ensemble, à l'échelle du TRI. De cette manière, les premiers programmes PAPI les plus urgents pourraient être labellisés assez rapidement, au moins celui de la vallée de l'Argens.

Au-delà du périmètre et des grands objectifs à finaliser d'ici mi-2015 pour intégration dans le PGRI, la stratégie du TRI Est Var devra être élaborée d'ici fin 2016 pour une première phase de mise en œuvre jusqu'en 2021. Il est à noter qu'il est probable que les plans et programmes d'action couverts par une stratégie locale validée et co-portée par l'Etat et les collectivités devraient être prioritaires en termes de financement.

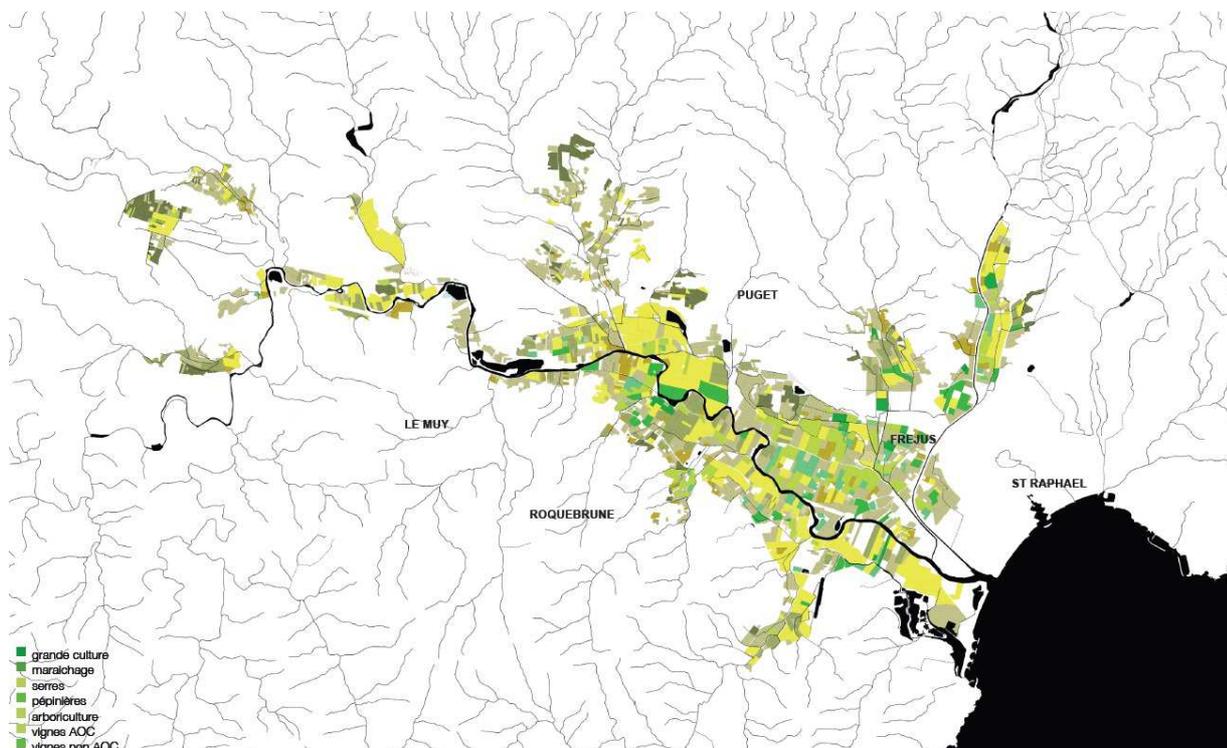
TRI Est Var, SLGRI et Syndicat Mixte de l'Argens

Département du Var

- Sur l'Argens : plus de 83000 personnes exposées
- au débordement de Cours d'eau
- et plus de 16 000 personnes exposées à la submersion marine



- Définir le **projet agricole de la basse vallée**. Afin de réduire la vulnérabilité des cultures au risque, d'intégrer des cultures résilientes et de développer un nouveau modèle économique basé sur les filières courtes, le projet agricole doit être redéfini collectivement. De plus, l'ouverture de la vallée à une fonction touristique suppose un travail sur la définition paysagère des limites de parcelles. Des systèmes paysagers (mise à distance végétale, saut de loup...) peuvent être définis dans un guide de bonne pratique.



Valorisation des ressources agraires (source Obras)

2. Faire émerger l'**IDENTITE** de la Basse Vallée de l'Argens. Au sein de la basse vallée, la création d'un parc, c'est-à-dire d'un paysage entretenu est une opportunité de faire émerger une identité pour la basse vallée de l'Argens qui présente déjà des caractéristiques paysagères fortes (fleuve, rocher de Roquebrune...)

- proposer des **parcours pédagogiques** ;

- implanter un **équipement repère** la " Maison du Parc agricole de la Basse Vallée de l'Argens ", marché de produits locaux (cf marché de Forville à Cannes) à vocation pédagogique, de communication, de sensibilisation, d'information pour partager la culture du risque, entretenir la mémoire du risque et celle du patrimoine naturel et agricole du lieu.

La vision de long terme

- Traduire le projet du Parc Agricole de la Vallée de l'Argens dans les **DOCUMENTS d'URBANISME**

- Trouver une traduction dans le **SCOT** et dans les **PLU** des principes du projet afin de lever toute ambiguïté sur l'usage des sols (préservation des espaces agricoles, espaces naturels, préservation des champs d'expansion des crues et préparation des nouvelles formes urbaines et nouvelles centralités).

A ce stade plusieurs options sont à étudier pour préciser, sur le long terme, ce qui relève des secteurs mixtes (habitat-activité) ou des espaces dédiés, de ce qui relève du renouvellement urbain ou de l'expansion urbaine.

- Sans attendre l'achèvement du **SCOT**, mettre en place des politiques foncières anticipatrices afin de maîtriser les coûts de sortie des opérations ainsi que les modalités d'un conventionnement avec les opérateurs fonciers.

- Intégrer dans le **PDU** en cours d'élaboration des principes du projet : axe lourd entre Puget et St-Raphaël en parallèle de la voie ferrée classique pour assurer un report modal optimal vers les transports en commun.

Organisation de la Gouvernance

(Maître d'ouvrage / porteur de projet / acteurs)

1. Faire émerger une MAITRISE d'OUVRAGE pour la mise en œuvre du parc agricole de la basse vallée de l'Argens

La **CAVEM** (qui regroupe les compétences du **SCOT**) pourrait assurer la maîtrise d'ouvrage du projet de parc agricole. Pour cela elle doit mettre en place une **STRUCTURE DE REFLEXION ET DE COORDINATION** au sein de la maîtrise d'ouvrage. Il s'agit d'une équipe dédiée avec un recrutement par la CAVEM d'un groupement des compétences autour d'un pilote expérimenté, voir d'une mission d'AMO confiée à l'agence d'urbanisme (AUDAT) et/ou au CEREMA. La mise en place de cette équipe pluridisciplinaire serait en capacité d'appuyer les collectivités sur les différents domaines risques, urbanisme, agricoles, déplacements, maritime, fluvial... Par ailleurs le recours à une SEM pour les parties les opérationnelles est à envisager.

Ces objectifs de cette mission sont :

- au quotidien, **faire vivre, piloter et enrichir le projet** : mise en place d'un comité de pilotage dont les membres sont à identifier
- **veiller à la parfaite coordination** entre les diverses actions : aménagement hydraulique, projet touristique, de développement économique et urbain, continuité écologique, revitalisation des exploitations agricole, parc agricole
- **assurer l'ascendant** sur les sujets afin d'en faciliter les arbitrages, faire preuve d'innovation et d'un savoir faire opérationnel pour passer des contrats avec les divers acteurs et partenaires : autres collectivités locales, chambres consulaires...

3. Rôle du SMA

- Assumer la compétence GEMAPI
- Prendre en compte et intégrer le projet de parc agricole de la basse vallée de l'Argens au sein de la stratégie du futur PAPI complet qui sera porté par le SMA
- S'assurer de la stratégie d'ensemble à l'échelle de la vallée, cette mission devra se faire avec les élus
- contribuer activement (voire co-animer) à l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation sur le TRI Est-Var

4. Une instance à l'échelle du TRI (territoire à risque important) Est Var devra être mise en place afin d'élaborer et de suivre la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque inondation TRI Est Var. Son animation comprendra nécessairement le SMA (Syndicat Mixte de l'Argens), la CAVEM, la CC du Golf de St-Tropez qui sont les structures compétentes au titre de la GEMAPI et qui interceptent le TRI Est Var, ainsi que les représentants de l'Etat (DREAL-DDTM notamment) et le Conseil Départemental en tant que porteur du PAPI d'intention. Le secrétariat de cette instance est à déterminer, et des dispositions spécifiques devront être arrêtées par bassin versant. Cette instance associera les acteurs clés du territoire, les maîtres d'ouvrages et les co-financeurs des actions envisagées.

5. Une association d'ACTEURS déjà présents sur le territoire et a associer dans les instances de gouvernance. Ainsi une coordination et des modalités d'échanges et de travail sont à définir avec :

- l'**EPF** qui ne peut lancer de conventions ou procédures sans une maîtrise d'ouvrage identifiée
- le **Conservatoire du Littoral** qui est propriétaire de 260 ha sur la basse vallée, qui a la possibilité d'intervention dans l'acquisition foncière (redonner une valeur aux biens invendables aujourd'hui : entrepôts, locaux...), de monter des conventions agricoles (garanties qui permettent aux agriculteurs de maintenir une activité en adéquation avec les aléas), de proposer des rachats de friches pour la création de maraichage au profit des cantines scolaire et autres équipements collectifs
- l'**Agence de l'Eau** qui peut agir à la bonne échelle hydrographique et administrative (loi MAPAM GEMAPI)
- la **SAFER** avec laquelle des conventions sont possibles
- la **Chambre de l'agriculture**

Articulations

avec les projets en cours / processus envisageables / règlements

1. Accompagner les projets de **REDUCTION A L'EXPOSITION AUX RISQUES** en cours de montage afin de limiter les inondations ET/OU poursuivre les **REFLEXIONS** relatives à l'utilisation des SOLS EN AVAL des digues, et les **PARTAGER**.

- La construction d'une digue autour de la zone de la PALUD a pour objectif de protéger 200 entreprises environ. Cependant, tout système de digue reste faillible, la zone de la PALUD doit engager une restructuration de ses activités et de son bâti. Pour cela il sera nécessaire de préciser les conditions d'activités économiques de la zone. Dans le respect du principe de non aggravation des enjeux dans les espaces endigués. Les travaux de l'Atelier National proposent des solutions constructives permettant de rendre plus résiliente la zone : aménagement des rez-de-chaussée, surélévation, relocalisation d'entreprises... Ces propositions devront être expertisées, soumises à débat et consolidées avec les acteurs économiques du secteur et les services de l'Etat. (Voir fiche action : ZAE de la Palud)

- Les travaux de faisabilité sur le renforcement des digues du Reyran doivent se prolonger dans le cadre de la stratégie locale et dans chacun des programmes PAPI. Puis une réflexion pourra s'engager sur le risque d'inondation résiduel dû à la rupture d'ouvrage, notamment sur le type d'installation agricole acceptable. Ces réflexions devront être traitées en lien avec les services de l'Etat afin que, parallèlement à l'élaboration du PAPI, les services de l'Etat soient en mesure de déterminer la règle qui accompagnera la prise en compte ou pas des ouvrages dans le PPRI.

- Partager les réflexions relatives aux inondations du Reyrannet afin de tendre vers un programme partagé par tous les acteurs. Se pose alors la question de la vulnérabilité d'une partie des maisons des Floralies.

2. Traduire le projet de l'Atelier National dans les documents d'urbanisme SCOT, PLU, PDU

3. Articuler le projet de l'Atelier National avec les études AFAF et du PAPI (se référer au paragraphe actions sur le court terme).

Annexes

Les fiches actions : dispositifs constructifs à toutes échelles

Une sélection de 9 fiches-action a été faite par l'agence OBRAS. Elles illustrent les solutions utiles pour le site de la vallée de l'Argens.

Toutes les illustrations sont issues des travaux de l'équipe projet. Les textes sont directement issus de propos écrits ou recueillis lors des ateliers, provenant également de l'équipe projet.

La formalisation de la feuille de route est un travail collectif élaboré par OBRAS avec la DGALN, la DGPR, le CEREMA et les acteurs locaux du territoire au premier rang desquels la DREAL PACA et la DDTM du Var et elle est validée par les collectivités concernées.

Manière d'agir

Se retirer partiellement ou complètement

Relocaliser une activité ou une résidence

exemple issu de l'étude sur le site pilote en Vallée de l'Argens dans la zone de la Palud

La stratégie est de relocaliser ailleurs, dans une autre zone d'activité mixte, économique ou résidentielle non inondable de l'agglomération les locaux de l'activité menacé.

Les types d'entreprises concernés sont les entreprises qui n'ont aucun intérêt en terme de développement économique, à être implanté ici.

transports de bus et habitations : pas de transformation, de conception, de show-room, de vente, de service et pas de logique d'implantation au regard de la localisation privilégiée de la Palud au cœur du bassin de vie

site hors risque



Activités déjà équipées de dispositifs techniques : capacité de résistance et meilleure résilience

- logistique Colipost
- logistique de marchandise

Activités mutables pouvant accueillir un dispositif technique pour une meilleure résistance et résilience

- concessionnaire automobile / entretien
- location utilitaire
- transports bus

Activités en danger (problèmes de mise en sécurité du stock en RDC)

- vente de meubles, literie
- dépôt / vente / troc d'objet et antiquités
- imprimeur
- entreprise agro-alimentaire / restaurant
- hôtel
- habitation
- Vente de matériaux de construction
- Décoration d'intérieur, cuisinistes

Hauteurs d'eau

- 0 - 1 m
- 1 - 2 m
- > 2 m

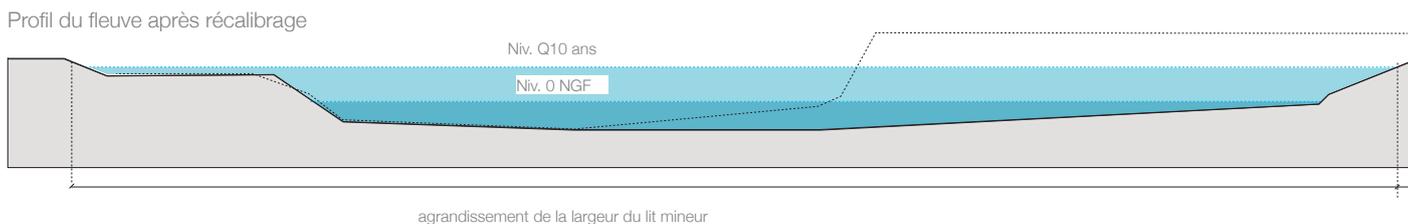
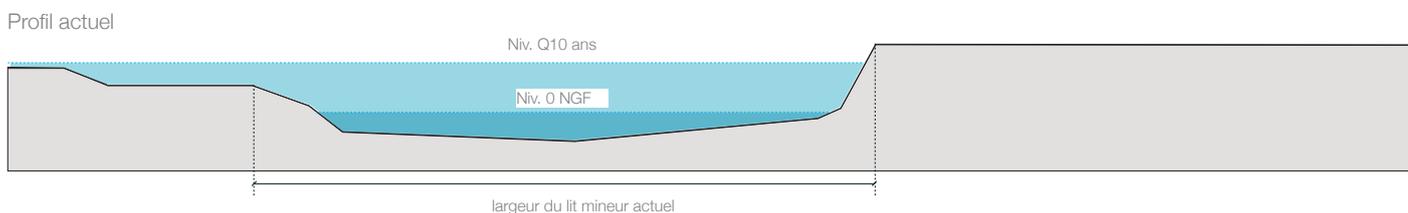
Manière d'agir

Sanctuariser temporairement ou définitivement

Récalibrer le profil du lit mineur d'un fleuve et sanctuariser ses berges

exemple issu de l'étude sur le site pilote en Vallée de l'Argens le long des berges du fleuve

La stratégie est de recalibrer le lit mineur du fleuve pour des raisons hydrauliques : aggrandir le lit mineur permet d'agrandir la lame d'eau afin d'optimiser l'écoulement de l'eau du fleuve notamment. Les terrains adjacents à proximité immédiate doivent alors être sanctuarisés pour permettre ces travaux hydrauliques.



Manière d'agir

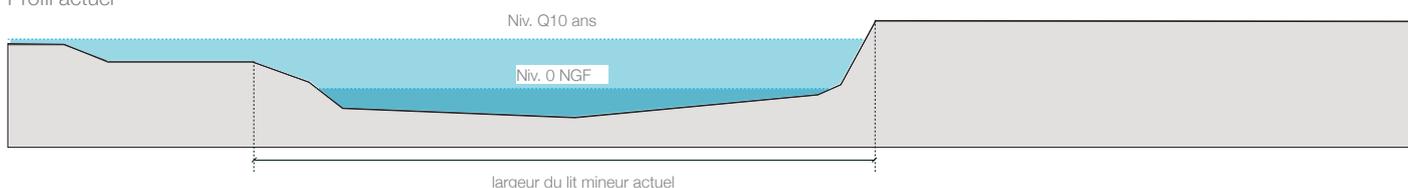
S'adapter

Reinvestir les berges du fleuve à travers une agriculture résiliente et des activités de loisir

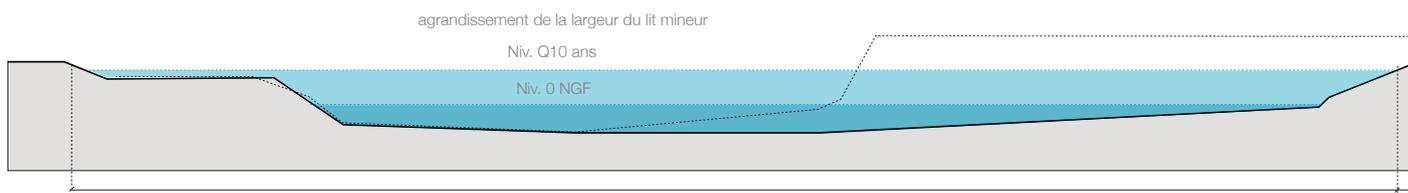
exemple issu de l'étude sur le site pilote en Vallée de l'Argens le long des berges du fleuve

Suite au récalibrage du lit mineur d'un fleuve, les nouveaux terrains à proximité des berges peuvent être investis, adapter leur usage et accueillir définitivement ou temporairement de nouvelles activités à inventer. Des cultures agricoles résistantes à l'inondation, telles que l'arboriculture ou le maraîchage, peuvent réinvestir les berges et un aménagement paysager peut être envisager afin de favoriser l'usage des modes doux de manière temporaire en période hors crue. Pour cela l'élargissement du lit du fleuve devra, en plus d'être calculé en fonction des exigences et préconisations techniques tenir compte des largeurs idéales pour que chaque activité puisse s'implanter confortablement.

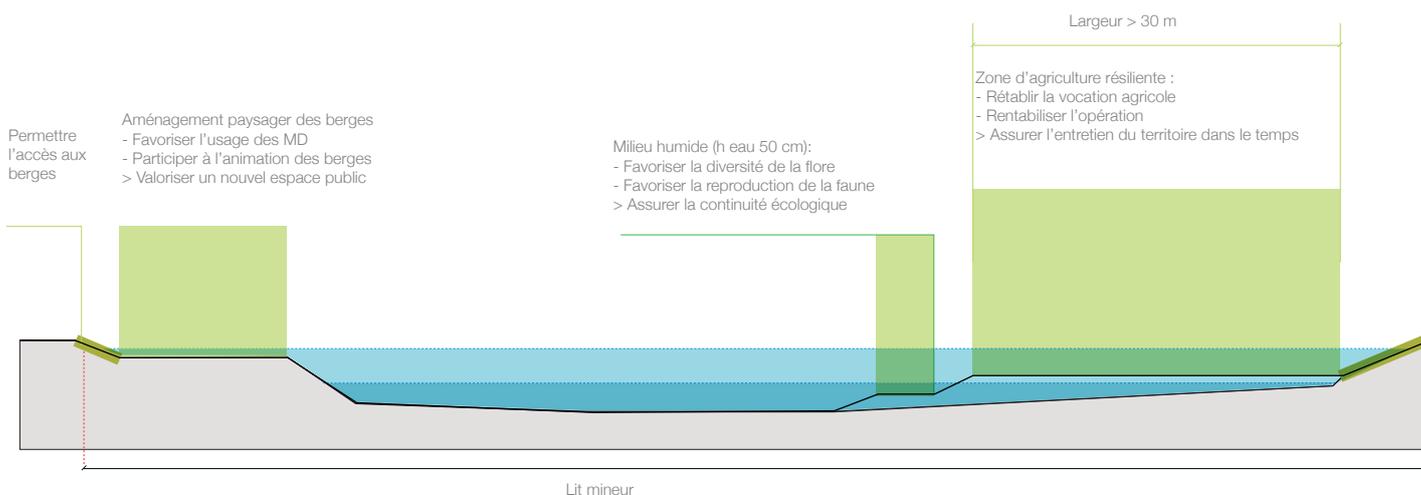
Profil actuel



Profil du fleuve après récalibrage



Profil du fleuve après récalibrage et aménagements proposés



- Aménagement ponctuel
- Opération à l'échelle de parcelle, sur les berges, après remembrement du foncier

Manière d'agir

Se protéger

Créer des chenaux secondaires dans une plaine alluviale

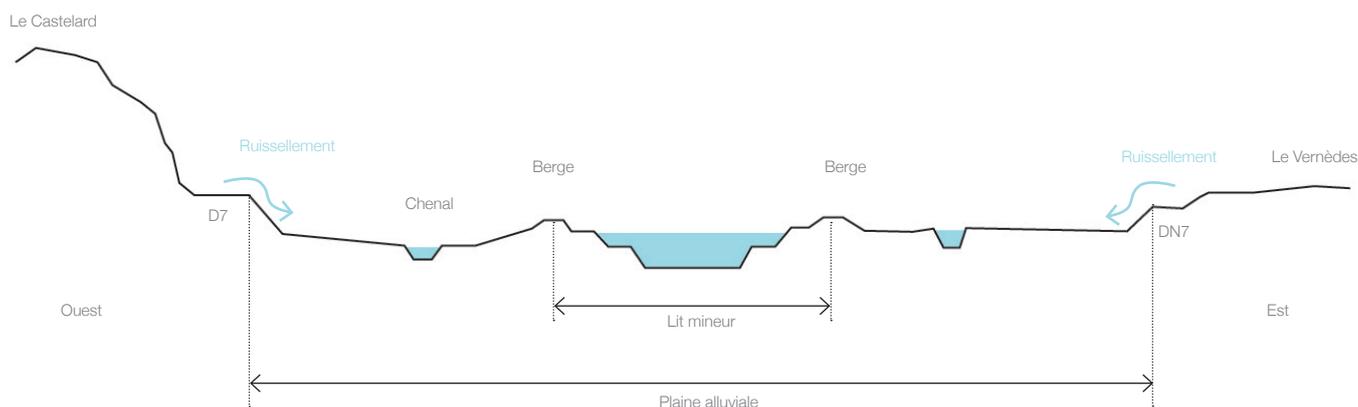
exemple issu de l'étude en Vallée de l'Argens

Il s'agit de se rapprocher des conditions naturelles d'écoulement des eaux dans une plaine alluviale, caractérisée par la présence de chenaux secondaires. Ces dispositifs techniques :

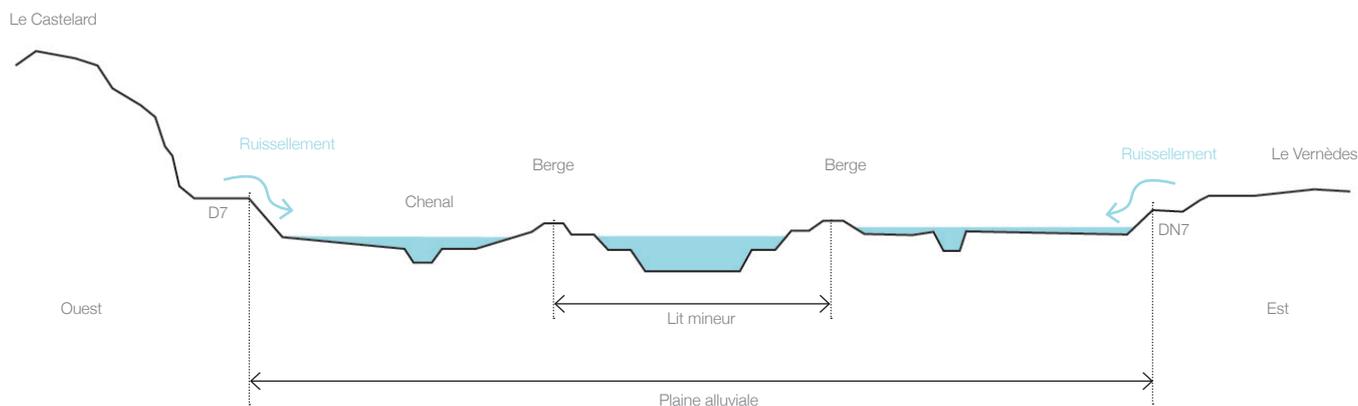
- facilitent l'écoulement des eaux en augmentant la section d'écoulement, pour les évacuer au plus vite vers l'exutoire
- recueillent l'eau des reliefs entourant la vallée
- permettent de maîtriser les écoulements en cas de crue

L'idéal est de les associer à des aménagements paysagers de promenade.

Cas de crues fréquentes



Cas de crues exceptionnelles



Manière d'agir

S'adapter

Adapter les formes urbaines pour une meilleure résilience

exemple issu de l'étude des cinq sites pilotes

1_ Dispositif A : se reinterroger sur une typologie simple ancienne : maison de bourg des années 60 avec une pièce à vivre à l'étage et un garage ou sellier en rdc, tout en assurant l'accès ou l'évacuation

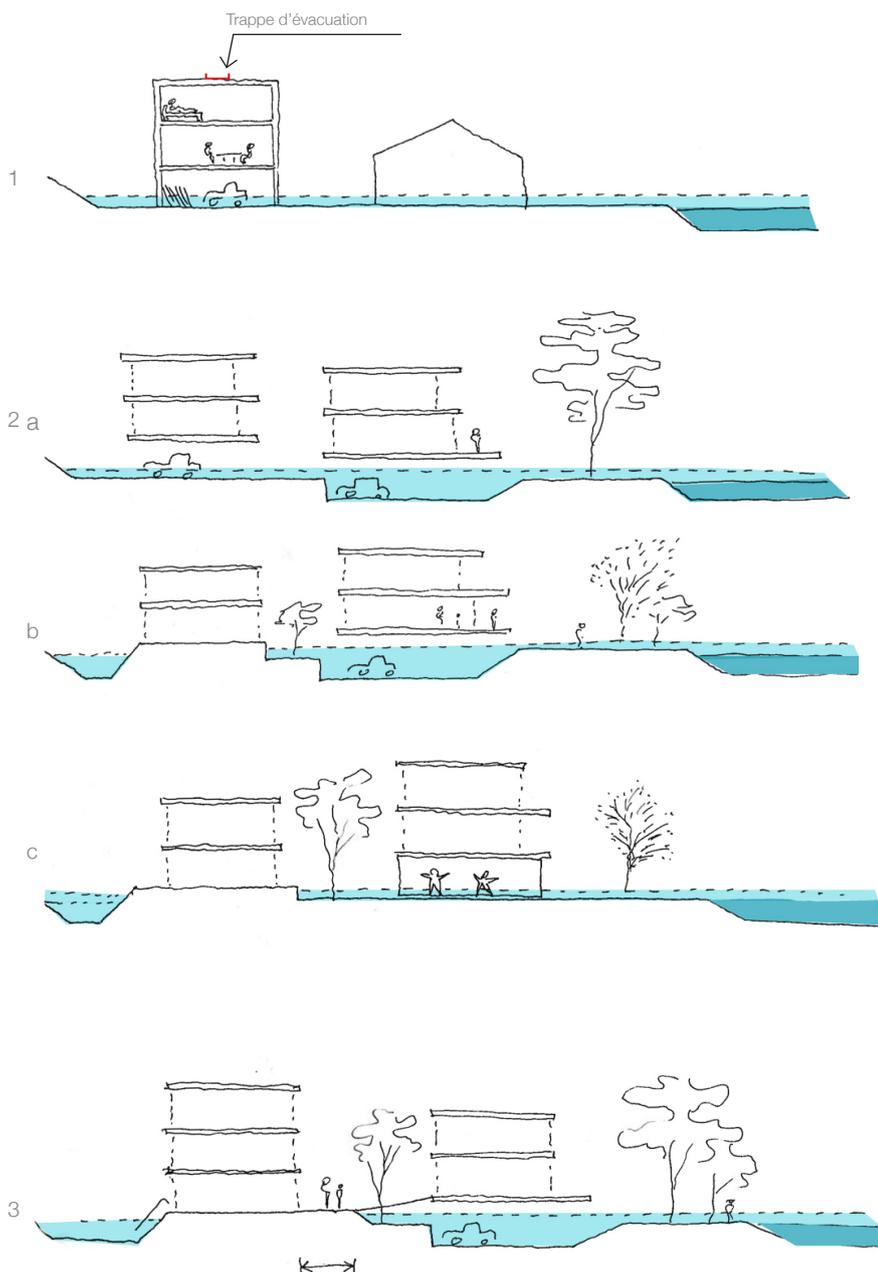
2_ Dispositif B : faire varier l'usage du rdc

a) parking

b) remblais

c) programme pouvant supporter l'inondation : salle commune, de sport, local associatif

3_ Dispositif C : aménager un cheminement piéton à sec commun à toutes les unités d'habitation



Manière d'agir

S'adapter

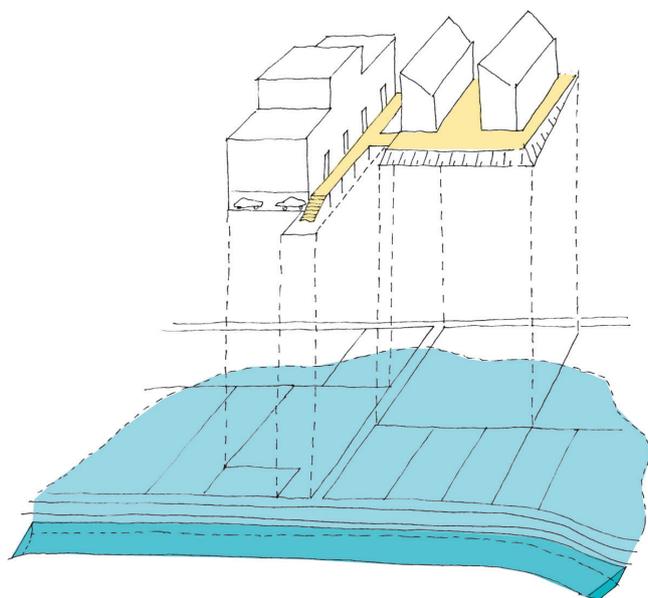
Tendre vers l'autonomie pour une meilleure résilience

exemple issu de l'étude des cinq sites pilotes

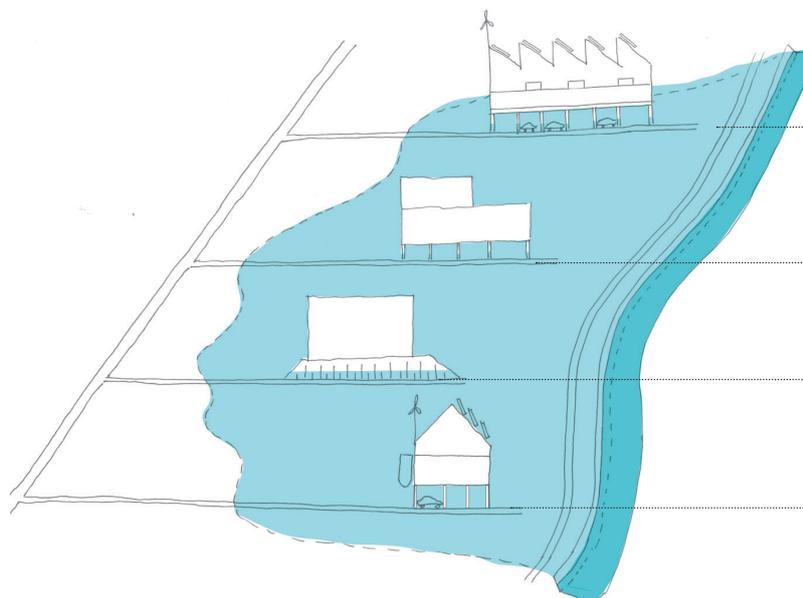
1_Dispositif A : adapter l'ossature viaire en profitant des nouvelles opérations au coup par coup pour amorcer un réseau de venelles hors d'eau (voies, coursives ...) associées à des zones refuges, et ce afin de ne pas aggraver le temps de gestion de crise, mais bien au contraire de participer à la réduction de la vulnérabilité

2_Dispositif B : créer des liens d'accès pouvant servir de refuge entre des bâtiments majeurs et indispensables à la poursuite du fonctionnement de la vie quotidienne de chacun pendant la crise

Ces dispositifs dont l'objectif est de tendre vers l'autonomie permettent de sécuriser les réseaux.



1



2

Entreprise
Bâtiment adapté pour une gestion en temps de crise, accessible et autonome

Équipement Public
Hors d'eau ou résilient
- Hôpital
- Secours
- École

Équipement Public ou privé pouvant servir d'îlot refuge pendant la crise

Habitat
- Avec une pièce à vivre hors d'eau - Accessible hors d'eau
- Autonome (électricité éolienne, panneaux solaires, cuve de récupération d'eau de pluie,..)
- Adapté (compteurs, prises électriques,...)

Manière d'agir

S'adapter

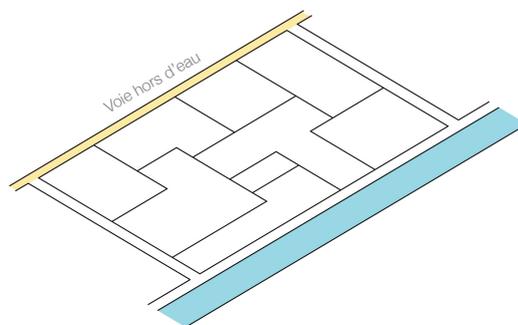
Adapter le renouvellement urbain au profit d'une meilleure résilience

exemple issu de l'étude des cinq sites pilotes

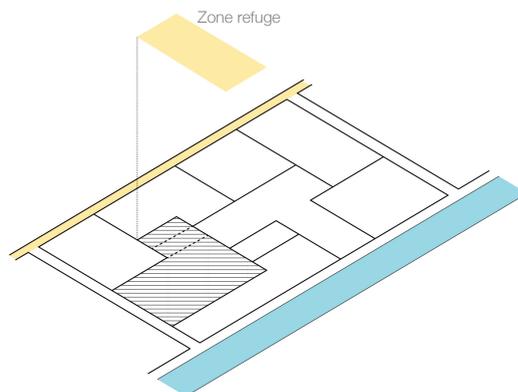
Concourir à une amélioration de la résilience par des actions sur les espaces publics et privés au gré des permis de construire permet de :

- Réduire la vulnérabilité et intégrer la possibilité d'un raccordement double niveau via les venelles par des mesures constructives simples
- Profiter des opérations au coup par coup pour amorcer un réseau de venelle hors d'eau (voies, coursives, ...)
- Préserver les réserves foncières pour constituer un cheminement hors d'eau
- Protéger certains équipements spécifiques, selon leur vulnérabilité (protections provisoires en attendant le renouvellement urbain)
- Créer et identifier des îlots refuge
- Tendre vers l'autonomie pour la desserte de réseaux
- Revoir la structure des réseaux et organiser un plan de renouvellement des postes transfo pour un fonctionnement en présence de crue

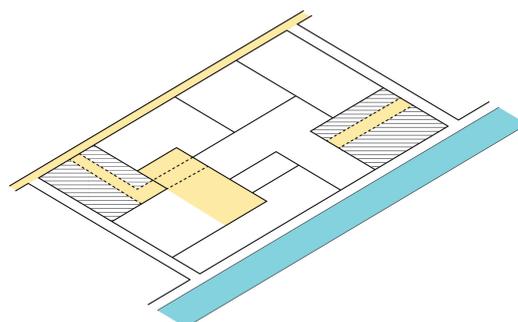
Etat actuel



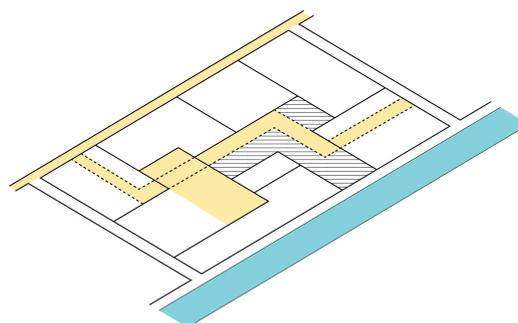
Opération portée par la collectivité territoriale : création d'une première voie et zone refuge hors d'eau.



Opérations privées : obligation de créer une liaison hors d'eau sur la parcelle ou une réserve foncière pour un futur raccord.



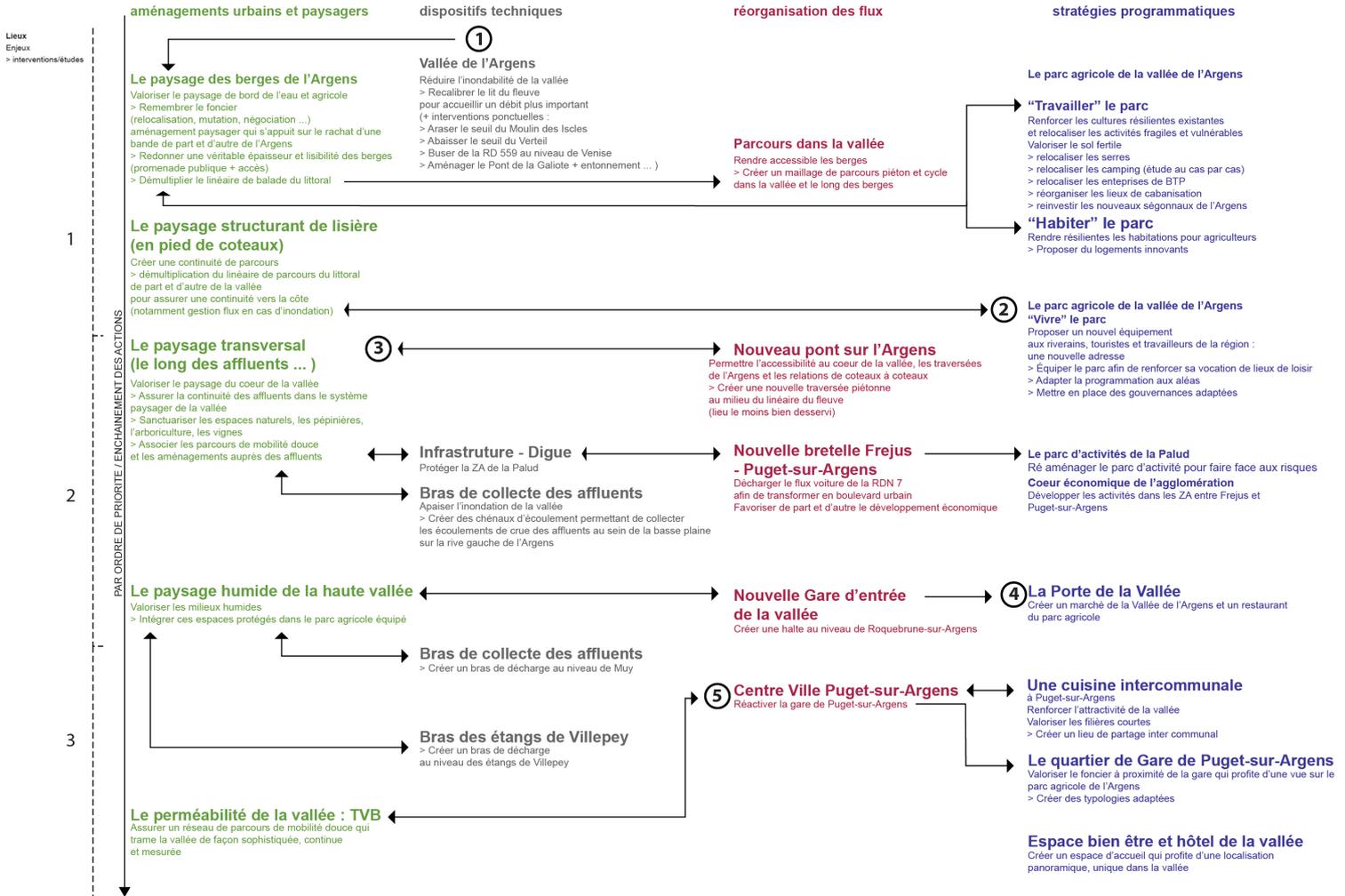
Autre opération privée : la zone refuge et toutes les voie hors d'eau sont connectées définitivement.





Manière de penser

La priorisation des actions en Vallée de l'Argens



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

92055 La Défense Cedex

Tél. : 01 40 81 21 22

www.developpement-durable.gouv.fr - www.territoires.gouv.fr